

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

Délibération n° **DEL2020_12_2-5**

Intitulé : **TARIF DES COTISATIONS 2021 D'YVETOT NORMANDIE TOURISME**
Tourisme - Promotion touristique - Promotion touristique

*

L'an deux mille vingt, le dix sept décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 11 décembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 11 décembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 39 Représentés : 4

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE

Absents :

Monsieur Raphael DIRAND, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF

Absents représentés :

Madame Stephanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Yvette DUBOC donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Monsieur Sébastien DUARTE

Monsieur Alain LOPEZ est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Didier TERRIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Dans le cadre de la reprise de compétence « Accueil, information et promotion touristique » demandé par le Conseil communautaire en date du 7 mars 2019, puis la création en date du 27 juin 2019 de l'Office de Tourisme Intercommunal Yvetot Normandie, sous la forme d'une régie autonome placée dans la catégorie des SPA, Yvetot Normandie Tourisme assure depuis le 1^{er} janvier 2020 des missions de proximité au service des visiteurs mais aussi des habitants, en collaboration étroite avec les socio-professionnels du territoire.

Comme défini par ses statuts approuvés par le conseil communautaire en date 27 juin 2019, puis modifiés en date 15 octobre 2020 par le Conseil communautaire, Yvetot Normandie Tourisme assure un rôle de prescripteur afin d'assurer l'accueil et l'information des touristes et de la population locale ; la promotion touristique du territoire ; la coordination des interventions des divers partenaires du développement touristique local.

En date du 26 septembre 2019, le Conseil communautaire a validé les principes de partenariat entre l'Office de Tourisme Intercommunal et les prestataires du territoire ainsi que la grille tarifaire proposée aux partenaires de la structure. Compte-tenu de sa mission de service public, il avait été validé de ne pas instituer de droit d'entrée pour que les acteurs adhèrent à l'Office de Tourisme et puissent ainsi bénéficier d'un service de promotion de base appelé « pack initial ». En complément, il avait été décidé de compléter le dispositif d'adhésion par une option payante, le « pack avantage », offrant davantage de services aux prestataires pour valoriser leurs activités.

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

Le récapitulatif des services proposés en fonction de l'option choisie par les prestataires ainsi que le détail de la grille tarifaire proposé en 2020 pour le pack avantage sont exposés dans la délibération **DEL2019_09_14** du 26 septembre 2019.

Dans le contexte très particulier de crise sanitaire que nous connaissons et qui impacte tout particulièrement les acteurs du tourisme et du commerce de proximité, il est proposé de rendre totalement gratuite l'adhésion à l'Office de Tourisme Intercommunal au titre de 2021, quelque soit la formule choisie. L'adoption de cette décision par la Communauté de communes permettrait de soutenir ces secteurs particulièrement impactés par la crise et de démontrer notre souhait de développer la promotion touristique de notre territoire.

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 07 mars 2019, demandant la reprise de la compétence accueil, information et promotion touristique au PETR Pays Plateau de Caux Maritime,

Vu la délibération du 27 juin 2019, validant la création de l'Office de Tourisme Intercommunal Yvetot Normandie et approuvant ses statuts,

Vu la délibération du 26 septembre 2019 validant le principe d'adhésion et les tarifs de cotisations entre Yvetot Normandie Tourisme et les prestataires touristiques du territoire

Vu la délibération du 15 octobre 2020, modifiant les statuts de l'Office de Tourisme Intercommunal

Considérant que le Conseil d'Exploitation a été informé au préalable le 11 décembre,

Considérant le rapport présenté,

considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Bureau du 08/12/2020

Article unique -- De rendre, à titre exceptionnel, l'adhésion à l'Office de Tourisme Intercommunal totalement gratuite en 2021, quelle que soit la formule choisie par les prestataires touristiques.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER

